

Environnement

AVIS A LA POPULATION

Communes de RENDEUX, LA ROCHE-EN-ARDENNE et MANHAY

Réunion d'information préalable à l'étude d'incidences sur l'environnement. Projet de catégorie B.

Demandeurs

La s.a. **CARRIERES DE GRES REUNIES**, Route de Cielle, -- à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE

Objet

Demande de permis unique visant :

- L'exploitation et le réaménagement des carrières de Cielle et de Diable-Château,
- La construction et l'exploitation de dépendances de carrière, sur les 2 sites,
- La construction et l'exploitation d'un ruban transporteur qui transférera la pierre préconcrassée, du site de Diable-Château vers celui de Cielle, pour traitement final et expédition.

Lieu d'implantation

Le projet d'une superficie de l'ordre de 55 hectares s'implantera sur le territoire des communes de RENDEUX et LA ROCHE-EN-ARDENNE, dans un espace comprenant la carrière de Cielle (vallée du ruisseau de Fond Hennem), la carrière de Diable-Château (vallée du ruisseau de Pierreux, route de Haussire) et une emprise au sol dans le "Bois de La Roche" entre ces 2 carrières.

Personnes de contact auprès desquelles des informations peuvent être obtenues :

Jean-Pierre LUDET, directeur d'exploitation

084 / 41.20.32 - jp.ludet@cgrsa.be

Bertrand MARISSIAUX, auteur de projet

083 / 61.29.44 - b.marissiaux@skynet.be

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et R.41-1 du Code de l'Environnement, les demandeurs vous invitent à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le mardi 2 avril 2019 à 18h30 à l'Espace SCHERES, route de Marche, 11 à 6987 RENDEUX-HAUT.

Cette réunion d'information a pour objet :

1. De permettre aux demandeurs de présenter leur projet ;
2. De permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. De mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. De présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par les demandeurs afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la commune de RENDEUX, rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX, en y indiquant ses nom et adresse et en adressant une copie aux demandeurs, lesquels devront les transmettre à l'auteur de l'étude d'incidences.

En outre, dès lors que le projet s'étend sur 2 communes, une seconde réunion, ayant le même objet, sera organisée :

Le mercredi 3 avril 2019 à 18h30 à la salle du CPAS, rue de Beusaint, 2 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE.

Les courriers d'observation peuvent également être adressés au Collège communal de la commune de LA ROCHE, place du marché, 1 à 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE, en y indiquant ses nom et adresse et en adressant une copie aux demandeurs, lesquels devront les transmettre à l'auteur de l'étude d'incidences.